

Comment candidater ?



Un formulaire en ligne est disponible sur la plateforme TEN :

engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/

Ce questionnaire permet aux collectivités de faire l'état des lieux de leurs pratiques et de leurs projets en matière de protection et de restauration de la nature mais également de formaliser un plan d'actions sur trois ans répondant à quatre critères :

1. **rassembler** l'ensemble des initiatives de la collectivité et de ses partenaires locaux, publics et privés ;
2. **définir des objectifs de résultats précis** et prévoir un **suivi** de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts ;
3. **conduire à des effets positifs**, directs ou indirects, significatifs et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées ;
4. **contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publique** territoriaux, régionaux et nationaux (ex : SRB, SNB, Plan biodiversité)

Les candidatures déposées au fil de l'eau seront examinées par un jury régional. Les collectivités retenues bénéficieront d'un accompagnement pour la réalisation de leur plan d'actions.



CHRISTELLE MORANÇAIS et DIDIER MARTIN

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire et Préfet de la Région Pays de la Loire

« En inscrivant l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité, la loi pour « la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », promulguée en août 2016, inscrit au niveau national l'ambition de faire de la protection de la biodiversité une priorité. Pour parvenir à cet objectif national, il est maintenant nécessaire de jouer collectif et d'intégrer toutes les sphères de la société à l'action. De par leur connaissance fine des enjeux locaux et des ressources locales, mais aussi parce qu'elles constituent une interface incontournable entre les porteurs de projets, les entreprises, les citoyens et les pouvoirs publics, les collectivités sont un maillon essentiel de la chaîne d'action qui nous permettra de préserver ce bien commun qu'est la biodiversité. »

Une stratégie régionale en faveur de la biodiversité :

Déclinaison opérationnelle régionale du plan biodiversité, et dans le droit fil des politiques internationales, européennes et nationales, dont la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), la **Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2018-2023** a été validée par le Comité Régional Biodiversité en juin 2018. Au travers de 19 fiches actions, ce document opérationnel porte l'ambition de faire de la biodiversité des Pays de la Loire un enjeu patrimonial et une opportunité de développement du territoire.

Pour répondre aux enjeux de préservation des habitats et des espèces à forte responsabilité régionale, l'accompagnement des collectivités et la reconnaissance des initiatives à l'échelle locale constituent un élément essentiel de cette stratégie.



Pour en savoir plus :

Pour connaître les modalités spécifiques en Région Pays de la Loire, contactez la Direction de la transition énergétique et de l'environnement :

Amélie Boisteux - Chargée de mission appui aux collectivités engagées pour la biodiversité, Collectif Régional pour la Biodiversité

Tél. +33 (0)2 28 20 54 25

amelie.boisteux@paysdelaloire.fr



Conception et infographie : A. POUPART - Région Pays de la Loire - Février 2022 Lamoureux - Vendée Expansion



LES COLLECTIVITES S'ENGAGENT EN PAYS DE LA LOIRE

De la Loire et ses affluents aux marais littoraux, des grandes zones humides aux nombreuses petites mares, des plateaux viticoles aux vallons bocagers, tous ces paysages emblématiques des Pays de la Loire constituent des **écosystèmes nécessaires à l'équilibre des milieux, à la pérennité de nos ressources, à la durabilité de nos activités et à l'attractivité de notre territoire.**

Convaincus que l'échelon intercommunal est essentiel pour conduire des mesures de gestion et de protection opérationnelles en faveur de la biodiversité, la Région Pays de la Loire et ses partenaires (DREAL, Office Français de la Biodiversité, agence de l'eau Loire-Bretagne et Départements) s'impliquent dans l'accompagnement des collectivités porteuses de projets en faveur de la biodiversité à travers le dispositif **« Territoires Engagés pour la Nature ».**



« Territoires Engagés pour la Nature » : un dispositif national, un accompagnement régional

« Territoires Engagés pour la Nature » est une initiative conjointe du ministère de la Transition écologique et de Régions de France. Elle est portée par l'Office français de la biodiversité qui ambitionne de **faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités.**

Chefs de file des collectivités en matière de gestion de la biodiversité, **les Régions**, en collaboration avec les membres du collectif régional (Etat, Office français de la biodiversité, Agences de l'eau, Départements), jouent un rôle clé dans l'animation de cette dynamique et accompagnent les collectivités dans le développement de projets innovants, la réalisation d'actions concrètes, et le renforcement de partenariats avec les acteurs locaux.



© Crédits photo : Alain Martineau

Quels sont les territoires concernés ?

En Pays de la Loire, le dispositif TEN (Territoires Engagés pour la Nature) est ouvert aux EPCI (communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération, métropoles ou pôles métropolitains, syndicats mixtes, et Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux) qui souhaitent faire de la biodiversité un marqueur fort de l'ensemble de leurs politiques publiques.

Qu'elles soient rurales ou urbaines, débutantes ou initiées en matière de gestion de la biodiversité, les collectivités reconnues TEN bénéficient d'un accompagnement adapté pour repenser l'intégration de la biodiversité dans leur projet de territoire. En se basant sur l'expérience des territoires les plus investis, le dispositif TEN cherche à créer un effet d'entraînement sur les territoires voisins et à faciliter les initiatives locales en faveur de la biodiversité.

Quels sont les types de projets attendus ?

Pour obtenir la reconnaissance TEN, les collectivités doivent formuler **un plan d'actions sur trois ans pour la prise en compte des enjeux de biodiversité.** Ce plan d'actions se veut concret, transversal et de progrès, partenarial et adapté aux enjeux du territoire. En remettant au centre des initiatives territoriales la question de la biodiversité, il permet de repenser toutes les actions susceptibles de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de la santé des citoyens, de la prévention des risques environnementaux et de l'adaptation au changement climatique, de l'aménagement et du développement économique du territoire.

Des dispositifs d'accompagnement similaires sont en cours de développement pour les entreprises et les partenaires-relais (associations, structures pédagogiques, partenaires scientifiques...)

Pourquoi s'inscrire dans la démarche « TEN » ?

Renforcer les **connaissances & compétences** de la collectivité



Obtenir une **reconnaissance** facilitant l'accès aux **financements** grâce à l'appui d'un **comité des financeurs** et la mobilisation de nombreux outils financiers

Bénéficier d'un **accompagnement technique** au sein de la **cellule d'animation dédiée du collectif**



Profiter d'une meilleure **visibilité** et d'une **valorisation** nationale, régionale et locale de ses projets et bonnes pratiques



Rejoindre le **Club des TEN** et bénéficier d'**outils mutualisés** et du **partage d'expérience**

En Pays de la Loire, des collectivités s'engagent à mieux intégrer la biodiversité dans leurs enjeux de territoire

En juin 2019, trois premières collectivités ligériennes ont reçu la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » : La **Communauté de communes du Pays Fléchois**, la **Communauté d'agglomération Cap Atlantique** et la **Communauté de communes du Pays de Pouzauges**. Depuis l'engagement de ces collectivités TEN pionnières, de nouveaux territoires se mobilisent et confortent le réseau régional des engagés en faveur de la biodiversité. Découvrez l'ensemble des territoires ligériens engagés sur la plateforme nationale : engagespourlanature.ofb.fr/territoires/engagements

Riches d'une expérience variée en matière de préservation de la nature et des paysages, ces collectivités déploient des projets de territoire collectifs et transversaux qui placent la biodiversité comme une priorité nouvelle et une opportunité de développement.

Repenser le développement du territoire sous le prisme de la biodiversité :

« Depuis 1998, le Pays Fléchois a su ponctuer son histoire de mesures concrètes en faveur de la biodiversité : l'ouverture aux publics et l'aménagement des lacs de la Monnerie comme réservoir de biodiversité, généralisation du zéro-phyto, gestion différenciée des espaces verts, reboisement d'un « poumon vert » en centre-ville, ...

En 2008, cette ambition passe par la reconnaissance d'une « Réserve naturelle régionale » sur les Marais de Cré-sur-Loir – La Flèche, où de nombreuses animations en lien avec l'environnement sont toujours organisées.

Nous souhaitons aller plus loin en mettant le respect de la biodiversité et le développement durable au cœur de nos missions. Prendre en compte la biodiversité, notamment dans l'urbanisme, peut sembler contraignant. Pourtant cela permet de voir le territoire à long terme avec des retombées positives sur l'économie et le tourisme. C'est dans cet objectif, que la collectivité s'est engagée dans la démarche Territoire engagé pour la nature. »

Nicolas CHAUVIN

Vice-Président en charge de la commission Environnement
Communauté de communes du Pays Fléchois



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques

« La Communauté de communes du Pays de Pouzauges en Vendée, Territoire d'industrie, a engagé une réflexion commune avec les entreprises du territoire sur les questions d'attractivité. Lors des ateliers de co-construction de la stratégie en matière d'économie territoriale, les acteurs ont régulièrement cité le paysage bocager comme symbole du bien-vivre et comme vecteur d'attractivité pour de futurs salariés. Dans cette optique, la question de la mobilisation des acteurs économiques face aux enjeux de préservation de la biodiversité est primordiale.

Les actions mises en œuvre permettent aux acteurs de l'économie locale de tendre vers des pratiques intégrant les enjeux de biodiversité comme vecteur de création de richesse pour l'entreprise et le territoire. »

Dominique BLANCHARD

Vice-Président en charge des transitions énergétiques et environnementales

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Préserver les habitats en mobilisant les acteurs locaux et les citoyens

« Depuis 10 ans, Cap Atlantique mène des actions concrètes en faveur des zones humides et notamment des mares, en partenariat étroit avec la profession agricole et les communes. Le programme d'actions TEN 2020-2022 permet à la collectivité de concentrer les projets de restauration sur la partie Nord de son territoire, en lien avec un projet mené sur les 3 communes morbihannaises. Dans l'objectif de mobiliser au-delà des exploitants et des communes, un important projet d'éducation à l'environnement est mené par le tissu associatif pour mobiliser les habitants et leur faire découvrir les Atlas de Biodiversité. »

Christelle CHASSÉ

Vice-Présidente aux économies primaires et à la transition écologique, chargée de la biodiversité et des milieux naturels
Cap Atlantique



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias